

# GIP l'Europe à Mayotte

Présentation AAP OS 1.H  
AAP OS 2.A  
FSE+ 2021-2027

14 septembre 2024

**GIP**  
L'Europe à  
Mayotte



l'Europe  
s'engage  
à Mayotte



MOT D'ACCUEIL :

Mouhktar SOILHI  
Directeur du GIPEAM





## AU SOMMAIRE.....

### Présentation de l'appel à projets

- Rappels (FSE+, maquette financière, ...)
- Actions visées
- Données financières et critères de sélection
- Plans de financement

### Comment faire aboutir votre demande de subvention ?

- Ma Démarche FSE+
- Les obligations de publicité

### Le GIP L'Europe à Mayotte vous accompagne

- La vie d'un dossier
- Les indicateurs de participants
- Les pièces justificatives d'éligibilité et les preuves de réalisation

### Un temps pour répondre à vos questions...



## Présentation du fonds : qu'est-ce que le FSE+ ?

Le Fonds Social Européen (FSE+) est un fonds dédié à l'inclusion sociale et à l'emploi. Il bénéficie ainsi aux structures qui accompagnent les personnes les plus exposées au chômage et à l'exclusion, comme les demandeurs d'emploi, les jeunes à la recherche d'un premier emploi, les salariés peu qualifiés ou les femmes par des mesures actives en faveur de l'égalité professionnelle.

Le FSE+ finance les projets sur un **taux maximum de 85 %**. Il est obligatoire d'obtenir des cofinancements publics de l'État (ou établissements publics) ou de collectivités territoriales (Conseil Départemental, Communautés de communes ou des fonds propres).

**110 millions d'euros sont consacrés au FSE+ à Mayotte sur la période 2021-2027.**

Sur le FSE+, on parle des objectifs stratégiques au lieu des objectifs thématiques, comme ce fut le cas dans le PO 14-20.





## Le FSE+ Les Priorités centrales: Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences



### Priorité 1

Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus

**OS H: Inclusion active vers l'emploi**

**OS L: Lutte contre la pauvreté et l'exclusion**

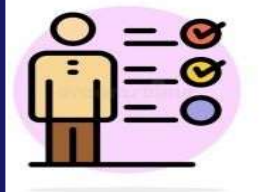


### Priorité 2

Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative

**OS A: Accès à l'emploi**

**OS F: Education et formation initiale**



### Priorité 3



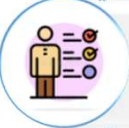




Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation et de formation pour mieux accompagner les mutations économiques

**OS G: Formation et compétences**

**OS F: Qualité du système éducatif et de formation**

# Une priorité 1 prépondérante



	1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus	47 M€
	2. Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative	26 M€
	3. Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques	10 M€
	4. Promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain	2,6 M€
	5. Aide alimentaire et matérielle aux plus démunis	1,3 M€
	6. Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants	1,4 M€
	7. Répondre aux défis spécifiques des régions ultrapériphériques	1,4 M€

# Les AAP : données financières et les critères de sélection



**Montant de l'AAP OS H**  
**16 Millions d'euros**

**Montant de l'AAP OS A**  
**15 Millions d'euros**

**Taux d'intervention maximum : 85% du coût total éligible**

**Seuil minimum de l'aide: 200 000,00 €**

## Critères de sélection liés à la structure

Nombre de participants, leur ciblage et sa cohérence avec les objectifs du programme et du cadre de performance.

Capacités financières

Effet levier du projet, y compris sur l'amélioration de la situation des participants

## Critères de sélection liés aux projets

Pertinence et cohérence du projet par rapport à l'objectif

Logique de projet (stratégie, objectifs, moyens, résultats), qualité du partenariat autour du projet

Prise en compte des principes horizontaux (égalité femmes hommes, absence de discrimination et développement durable)

# Priorité 1: Objectif spécifique H (OS 1.H)



Faire l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés.

## Exemples d'actions finançables

- Accompagnement individualisé et adapté vers l'emploi ;
- Insertion par l'activité économique (IAE) ;
- Actions visant l'implication des entreprises dans une démarche inclusive ;
- Insertion et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

## Publics cibles

Personnes en recherche d'emploi (inscrites ou non auprès du service public de l'emploi), y compris les personnes en activité réduite subie, présentant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes notamment :

- Femmes, jeunes, seniors, personnes handicapées ou souffrant d'une affection de longue durée ; Demandeurs d'emploi de longue durée ;
- Travailleurs indépendants souhaitant retrouver un emploi salarié ;
- Personnes inactives ;
- Bénéficiaires de minimas sociaux, notamment des allocataires du RSA (cette condition pourrait être vérifiée après l'entrée dans l'opération dès lors que l'accompagnement mis en place permet cette ouverture de droits)

## Indicateurs de suivi

Type d'indicateur	Indicateur	Cible	Unité
Participant	Chômeurs/inactifs en emploi fin opération	1 645	Nombre
Participant	Salariés en insertion	358	Nombre
Participant	Chômeurs de longue durée	1 028	Nombre
Participant	Chômeurs de longue durée en emploi à 6 mois	4 114	Nombre
Participant	Personnes en situation de handicap	288	Nombre
<b>Participant</b>	<b>Chômeurs/inactifs</b>	<b>3 291</b>	<b>Nombre</b>



## Priorité 2: Objectif spécifique A (OS 2.A)



Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative, Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi notamment des jeunes.

**Augmenter le nombre de jeunes avec une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation à l'opération,**

**Assurer l'accompagnement, l'insertion sociale et professionnelle de jeunes de moins de 30ans,**

**Permettre aux jeunes de développer des aptitudes/compétences suffisantes pour accéder à une formation.**

### Exemples d'actions finançables

- Actions visant à favoriser l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi;
- Actions visant à renforcer l'alternance et l'apprentissage

### Publics cibles

➤ Les jeunes de moins de 30 ans confrontés à des difficultés d'insertion et/ou de maintien dans l'emploi, dont les jeunes ayant le moins d'opportunité, les jeunes concernés par des mesures judiciaires, ou les jeunes majeurs sans emploi sortis de l'aide sociale à l'enfance.

➤ Les jeunes de moins de 30 ans inscrits dans le service public de l'emploi.

Dans le cadre d'un parcours couvert par plusieurs opérations FSE+ successives (réalisation pluriannuelle), ces critères s'apprécient eu égard à la situation du participant à l'entrée dans la première opération.

### Indicateurs de suivi

Type d'indicateur	Indicateur	Cible	Unité
Participant	Chômeurs/inactifs ( moins de 30 ans )	2032	Nombre
Participant			Nombre
Participant			Nombre
Participant			Nombre
Participant			Nombre
<b>Participant</b>	<b>Chômeurs/inactifs</b>	<b>3 291</b>	<b>Nombre</b>



# Plan de financement

La mise en œuvre de votre opération peut nécessiter des **dépenses directes** (la dépense n'existerait pas si le projet n'existait pas) mais également générer des **dépenses indirectes**. L'ensemble des dépenses et ressources nécessaires à la mise en œuvre de votre opération constitue  **votre plan de financement**.

Dans une démarche de simplification, votre plan de financement peut comprendre des Options de Coût Simplifié (OCS). L'OCS permet de calculer des dépenses directes ou indirectes par forfait.

Afin de garantir une égalité de traitement entre les candidats, les plans de financements ouverts aux porteurs sont précisés dans l'AAP.

Sur cet AAP, les plans de financement ouverts sont :

Taux forfaitaire de 40% des dépenses de personnel (au réel) pour calculer les coûts restants (DPE\_R/CR40 %)

Taux forfaitaire de 15% des dépenses de personnel (au réel) pour calculer les dépenses indirectes (DPE\_R/DPF\_R/DPEXT\_R/DPAR\_R/DPI15 %)

## Point d'attention

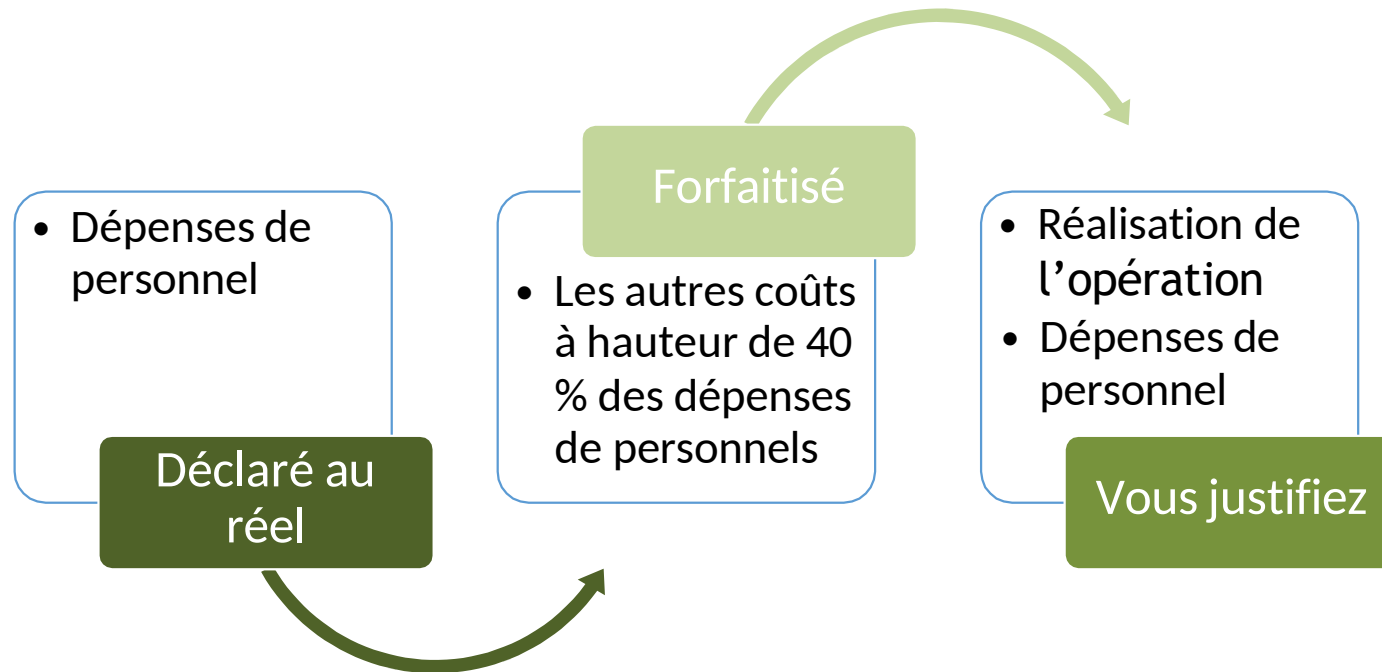
Pour les opérations dont le coût total éligible est de moins de 200 K€, le principe suivant devra être respecté "chaque dépense valorisée dans le plan de financement doit être couverte par une OCS, et seules les dépenses servant d'assiette de calcul aux taux forfaitaires peuvent être valorisées au réel".

➡ Opter obligatoirement pour le plan de financement 40 % ou exclure toutes autres dépenses que celles de personnel du forfait 15%.



## Comment choisir ?

Votre projet est mis en œuvre majoritairement par des personnels internes  
(DPE\_R/CR40%)





### EXEMPLE: (DPE\_R/CR40%)

« Forfait de 40 % (codification : DPE\_R/CR40%) : le forfait de 40% est calculé sur la base des dépenses directes de personnel, unique poste de dépense valorisable au réel. Il permet de couvrir l'ensemble des coûts restants de l'opération. Il s'applique aux actions mobilisant principalement du personnel en ressources internes pour mettre en œuvre le projet. »

**Les dépenses directes de personnel sont évaluées de façon précise et l'ensemble des autres charges de l'opération est couvert par les 40%.**

**Le coût total éligible = dépenses directes de personnel + 40% des dépenses directes de personnel**

**Exemple :**

**Montant réel du projet : 237 000 €**

**Dépenses directes de personnel : 150 000 €**

**Taux forfaitaire 40% (appliqué sur dépenses de personnel) = 60 000 € pour les autres coûts restants (pas de justification sur pièces)**

**Coût total éligible = 210 000 €**



### EXEMPLE: (DPE\_R/CR40%)

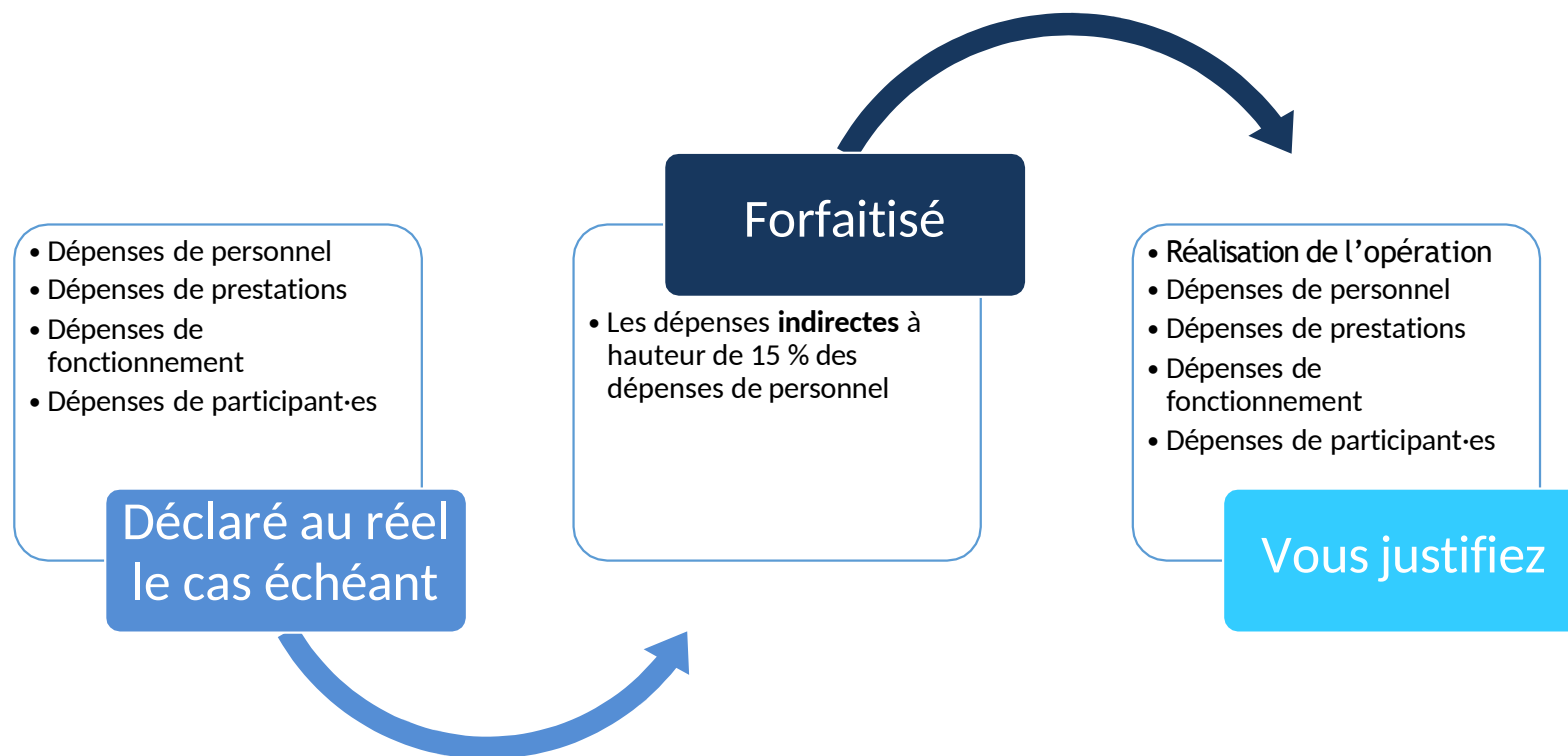
« OCS 40% (codification: DPE\_R/DPAR\_R/CR40%) + dépenses des participants au réel. Lorsque l'opération comporte des dépenses significatives liées aux participants (indemnités, frais d'hébergement), il est possible de les isoler et de les ajouter. Dans ce cas, un taux forfaitaire de 40% s'applique aux dépenses de personnel calculées au réel, et à ce montant est ajouté le total des dépenses de participants calculé au réel. La somme des deux détermine le coût total éligible de l'opération sur lequel sera calculé le montant de subvention FSE. »

**Coût total éligible = dépenses directes de personnel et 40% des dépenses directes de personnel + salaires et indemnités des participants (au réel)**



# Comment choisir ?

Votre projet est mis en œuvre par des personnels internes mais nécessite une part importante de dépenses de prestation et/ou de fonctionnement (DPE\_R/DPF\_R/DPEXT\_R/DPAR\_R/DPI15 %)





## EXEMPLE: (DPE\_R/DPF\_R/DPEXT\_R/DPAR\_R/DPI15 %)

« Forfait de 15% (codification : DPE\_R/DPF\_R/DPEXT\_R/DPAR\_R/DPI15%) : le forfait de 15% est calculé sur la base des dépenses de personnel pour calculer les dépenses indirectes. Les dépenses de fonctionnement, de prestations et de participants peuvent être valorisées au réel. Il s'applique pour les projets de plus petite envergure, mobilisant des frais de personnel en ressources internes ainsi que des frais externes. »

### Taux forfaitaire de 15% des dépenses de personnel (au réel) pour calculer les dépenses indirectes

Coût total éligible = dépenses directes + dépenses indirectes (15% des dépenses directes de personnel)

#### Exemple :

Dépenses directes de personnel : 150 000 €

Dépenses directes de fonctionnement : 10 000 €

Dépenses directes de prestations : 15 000 €

Dépenses directes liées aux participants : 45 000 €

Taux forfaitaire 15% (appliqué sur les dépenses directes de personnel)

22 500 € de dépenses indirectes (pas de justification sur pièces)

**Coût total éligible = 242 500 €**



# Faire aboutir votre demande de subvention, Comment le déposer ?



# Ma démarche FSE+



La demande de subvention est composée de 4 onglets:

- **Généralités**
- **Projet**
- **Plan de financement**
- **Validation**

Pour une bonne compréhension de la demande, dans le sous-onglet « **Projet** », détailler le plus possible le contenu de l'opération en remplissant avec précision les 4 blocs suivants: « **Contenu et finalité** », « **Viabilité financière et publicité** », « **Ressources publiques perçues** » et « **Éligibilité du public** »

Une fois cliqué sur **CRÉER UNE OPÉRATION**

Il vous est demandé de renseigner l'onglet « **généralités** » où vous trouverez l'ensemble des informations obligatoires à renseigner pour pouvoir créer une demande de subvention.



- ❖ La description du projet doit être renseignée de manière synthétique et suffisante dans la limite des caractères disponibles
- ❖ Il faut anticiper les dépôts de demande subvention. Celles-ci doivent être déposées avant la fin de réalisation de l'opération et de la publication de l'appel à projet.

# Ma démarche FSE+



DEMANDE DE SUBVENTION

ABANDONNER EXPORTER EN PDF En rédaction

Plan de financement

Structuration ✓

Dépenses directes de personnel

Dépenses prévisionnelles

Ressources prévisionnelles

Synthèse ✓

Remplir le plan de financement puis sélectionner un plan de financement.

Les dépenses prévisionnelles déclarées doivent être liées et nécessaires à l'opération cofinancée.

Les dépenses directes de personnel se composent de la rémunération brute chargée des personnels mobilisés pour la mise en œuvre de l'opération. Pour ces dépenses, la rémunération est plafonnée à 95000 euros et le taux d'affectation doit être de 20% ou plus.

signifie que des champs sont incomplets.

Dépenses directes de personnel

Champ(s) Incomplet(s)

Attention, certains champs sont incomplets.

Détaillez vos dépenses de personnel calculées en coût standard unitaire

Année 1 - 2022

REF_LIGNE	Type de CSU	Nom/Fonction	Coût unitaire (1)	Nombre d'unité (2)	Dépenses liées à l'opération (3)=(1)*(2)	Ir
Aucune donnée						
+ AJOUTER UNE LIGNE						
Sous-total					0,00 €	

Saisir les informations demandées pour chaque année couverte par votre demande de subvention.

Une fois l'ensemble des champs complétés, transmettez la demande au délégataire pour signature. **Des coordonnées valides sont indispensables pour le processus d'authentification lors de la signature électronique (un sms sera envoyé au signataire).**

L'attestation d'engagement doit être signée par le responsable légal de la structure ou son délégataire. Ce document est obligatoire afin de valider et déposer la demande.



## LES OBLIGATIONS DE PUBLICITE



Objectif principal : rendre visible le soutien de l'Union européenne

1. S'assurer que **les participant·e·s sont informé·e·s** du soutien de l'opération par l'Union européenne.
2. Apposer une **affiche A3 dans un lieu visible du public**
3. Apposer sur l'ensemble des supports de communication : **l'emblème et la mention**



Cofinancé par  
l'Union européenne

### Quels sont les supports de communication ?

- **Les sites internet et les médias sociaux**
- **Les documents** à destination du public et des participants (feuilles émargement, compte-rendu, support de communication)
- **Les signatures mail**, si le nom de l'opération cofinancée est indiqué

## KIT DE PUBLICITE



- Logos et mention Europe
- Polices de caractères autorisées
- Affiches, panneaux, plaques : utiliser le *Generator* pour les créer [cliquez ICI](#)
- Page dédiée sur fse.gouv: [cliquez ICI](#)



# L'accompagnement par le GIP L' Europe à Mayotte

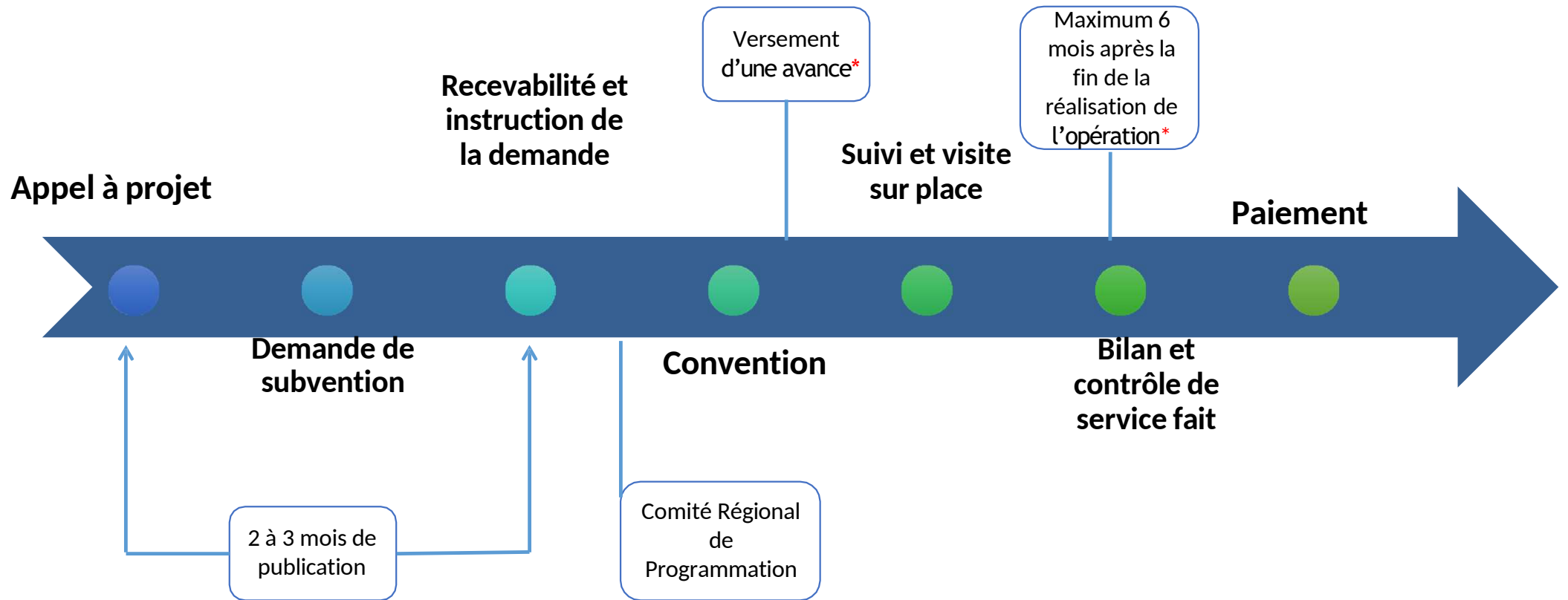


## Posez-vous les bonnes questions...



- Quel type de projet voulez-vous mener ? Son étendue, ses limites, ses objectifs et ses résultats visés, notamment l'impact attendu, le public à qui il est destiné.
- Pourquoi ce projet est-il décisif ? Quel est le défi et/ou la difficulté qu'il cherche à résoudre ?
- Pourquoi peut-il être financé par l'Union Européenne ? Quelle est sa valeur ajoutée ?
- Comment allez-vous le mener à terme ?
- Quel management de projet au sein de votre structure et/ou avec vos partenaires ?
- Quelle méthodologie mettre en place pour que le projet avance (calendrier de réalisation, étapes clés, marchés publics; autorisations...)?
- Combien cela va-t-il coûter ? Quels sont les coûts éligibles ou inéligibles?
- De quels moyens avez-vous besoin pour mener à bien votre projet (types de dépenses) et combien chacun des moyens va-t-il coûter ?
- Quelles ressources complémentaires peuvent contribuer au projet ?
- Quelle contribution communautaire pouvez-vous demander ?

# La vie d'un dossier

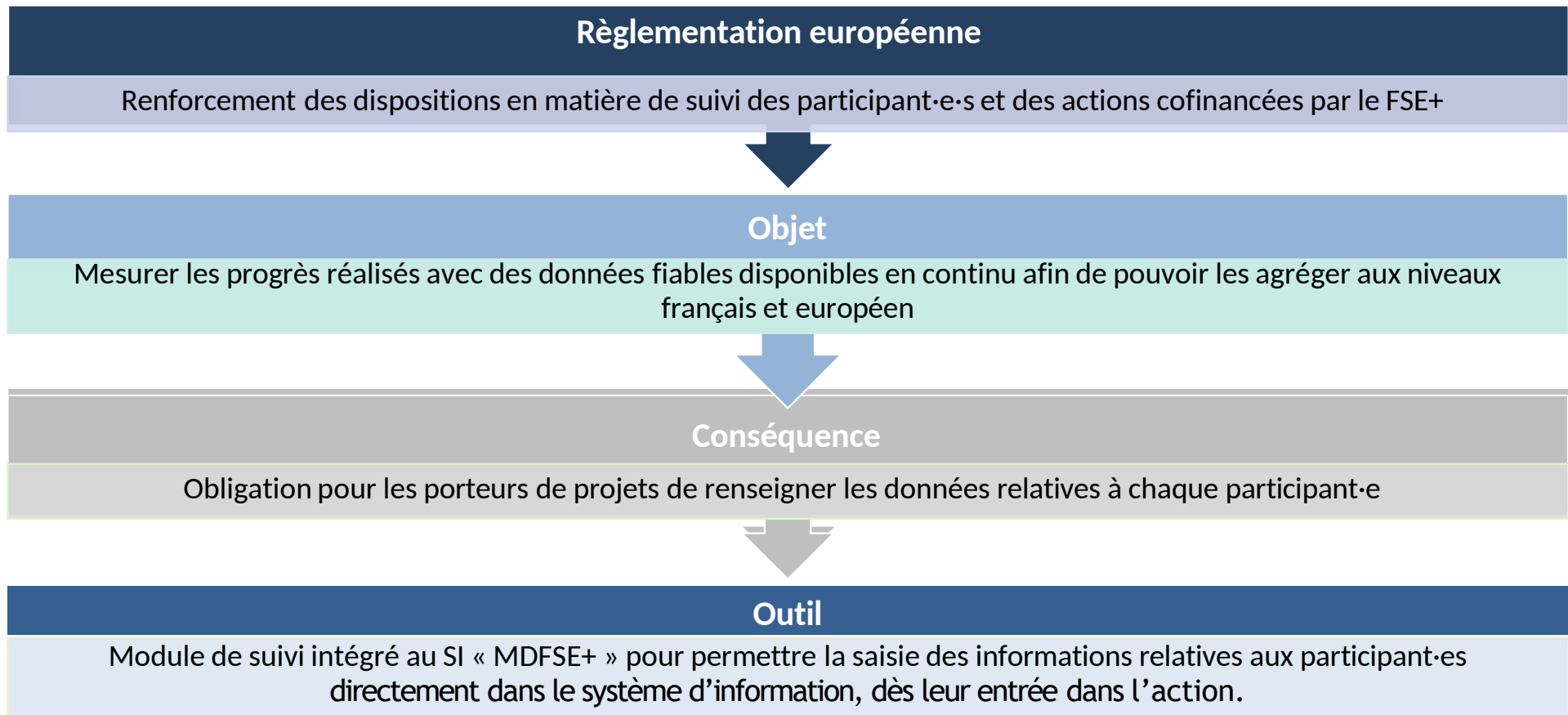


\* Pour les opérations pluriannuelles, des bilans intermédiaires pourront être déposés.

\* Le versement des avances est une possibilité ouverte pour le FSE+ 21-27



# Les indicateurs: le suivi des participant·e·s, gage de qualité de l'évaluation future






## Les pièces justificatives de l'éligibilité des participants : variables selon les AAP



Justifier l'âge du participant (carte d'identité, passeport et permis de conduire)



Justifier la difficulté d'insertion et/ou du maintien dans l'emploi du jeune



Attention! Disparition de l'attestation de la qualité « ni en emploi, ni en formation, ni en éducation » cosignée par la structure et le jeune NEET

\*\*\*\*\*Des modèles de documents sont mis à votre disposition sur le site de la DGEFP « Confluences »





## Types de preuves de réalisation attendues



### SUIVI DES PARTICIPANTS

Diagnostic individuel (préalable)  
détaillé

Bilan établi à l'issue de l'opération/  
action

Emargements, attestations (de  
présence, de participation aux actions)



# Un temps pour répondre à vos Questions...

# VOS CONTACTS



**Chantal DAGNAUD**  
Responsable du pôle



**Naila LOUISSON**  
Responsable adjointe du pôle

Pour toute autre information sur le programme opérationnel 2021-2027

[contact@europe-a-mayotte.yt](mailto:contact@europe-a-mayotte.yt)



**Rasolofosoana RAKOTO**

Chargé de mission animation FSE+

[Rasolofosoana.rakoto@europe-a-mayotte.yt](mailto:Rasolofosoana.rakoto@europe-a-mayotte.yt)



**Zaina HARIBOU**

Chargée de mission animation FSE+

[Zaina.haribou@europe-a-mayotte.yt](mailto:Zaina.haribou@europe-a-mayotte.yt)



**SAID Sedassamadi**

Référent SI

[sedassamadi.said@europe-a-mayotte.yt](mailto:sedassamadi.said@europe-a-mayotte.yt) /

[referent.si@europe-a-mayotte.yt](mailto:referent.si@europe-a-mayotte.yt)

0639 99 12 50



Merci !

